



COMMUNIQUE DE PRESSE

Décision du Comex de la Fédération Française de Tennis concernant Benoît Paire

Paris, le 23 avril 2021

Compte tenu de la répétition de comportements profondément déplacés de la part de Benoît Paire, le Comex de la Fédération Française de Tennis, sur proposition du DTN Nicolas Escudé et en concertation avec Sébastien Grosjean, capitaine de l'Equipe de France de Coupe Davis, a décidé d'écarter le joueur d'une possible sélection aux prochains Jeux Olympiques et Paralympiques de Tokyo.

Le 04 mars 2021, lors de son match face à l'argentin Francisco Cerundolo au 2^e tour du tournoi ATP de Buenos Aires, Benoît Paire avait eu un comportement antisportif et inadapté tant sur le court (crachat, jurons, fin de match bâclée) qu'en dehors (réaction inappropriée sur les réseaux sociaux).

Ce comportement n'étant pas isolé (précédents épisodes divers de bris de raquettes, jurons, etc.), le comité d'éthique de la FFT avait décidé pour la première fois de se saisir d'office de la situation, en application de l'article 28 des Règlements administratifs de la FFT qui le chargent notamment de veiller au respect des règles éthiques du sport et des principes déontologiques applicables à l'ensemble des acteurs du tennis français.

Dans ce contexte, le Président de la FFT, Gilles Moretton, s'était entretenu avec Benoît Paire pour lui rappeler que les joueurs et joueuses professionnels ont le devoir de respecter les valeurs du sport et du tennis, et des responsabilités particulières qui doivent les conduire à faire preuve d'exemplarité vis-à-vis de la communauté du tennis, et plus largement de la jeunesse du pays.

Benoît Paire s'était excusé dans un courrier adressé au comité d'éthique, en reconnaissant que son comportement avait été déplacé, et avait fait part notamment de sa volonté de s'améliorer.

Dans son avis rendu le 12 mars, le Comité d'éthique avait estimé que le comportement du joueur s'inscrivait en contradiction avec les valeurs du tennis qui figurent au Principe 1.1 de la Charte d'éthique de la FFT (respect du jeu, des lieux et des équipements, des règles, de soi-même, des autres, des institutions sportives et publiques de son pays, le fair-play ou encore la maîtrise de soi). Mais il avait pris en considération sa lettre d'excuse et ainsi écarté une saisine des instances disciplinaires de la Fédération, tout en appelant solennellement le joueur à se conformer à tout moment aux valeurs du tennis et à modifier son attitude pour l'avenir.

Mais le 11 avril dernier, après sa défaite face à l'Australien Jordan Thompson lors de son 1^{er} tour au Masters 1000 de Monte-Carlo, Benoît Paire a récidivé en conférence de presse, avec des propos de nouveau profondément contraires à l'éthique du sport et aux valeurs du tennis, qui ont indigné non seulement toute la famille du tennis mais choqué bien au-delà.

Considérant que ces comportements inadaptés, antisportifs et répétitifs, venant d'un joueur de haut niveau, sont inadmissibles et portent très négativement atteinte à l'image et aux valeurs du sport en général et du tennis en particulier, Gilles Moretton a engagé une concertation avec les élus et les responsables du Haut Niveau sur les suites à donner par la FFT au comportement de Benoît Paire.

Le Comex estime que le joueur n'est pas en mesure de répondre aux exigences d'une participation aux Jeux Olympiques et Paralympiques, telles que retracées dans les Grands principes de sélection en vue des JOP de Tokyo adoptés par le Bureau Exécutif du CNOSF le 12 novembre 2018, les règles de sélection établies par la Fédération Internationale de Tennis le 18 février 2019 amendées en juin 2020, ainsi que la Charte d'éthique et de déontologie du sport français adoptée par l'assemblée générale du CNOSF le 12 mai 2012.

Sur ce fondement, le Comex a donc établi un projet de décision consistant à écarter Benoît Paire d'une éventuelle sélection aux Jeux de Tokyo. Après avoir laissé au joueur la faculté d'y réagir, ce qu'il a fait de façon constructive, le Comex a confirmé sa décision lors de sa séance du 23 avril 2021. Benoît Paire ne pourra donc pas être sélectionné pour représenter la France aux Jeux qui débiteront en juillet.

« En responsabilité, pour notre sport et pour la France, sur proposition du DTN et en concertation avec Sébastien Grosjean, le Comex a décidé d'écarter Benoît Paire de la future liste de joueurs et de joueuses qui représenteront la FFT et la France cet été à Tokyo. Son comportement profondément déplacé depuis le début d'année porte gravement atteinte aux valeurs du sport, à l'image du tennis et sont totalement incompatibles avec l'esprit olympique. Je le redis, il est du devoir de chaque joueur et de chaque joueuse de haut niveau de respecter les valeurs de notre sport et il leur revient de se montrer exemplaires sur le court comme en dehors, notamment vis-à-vis des jeunes de notre pays » déclare Gilles Moretton, Président de la FFT.

La Fédération, par l'intermédiaire de la DTN, a proposé à Benoît Paire un accompagnement pour l'aider à mieux traverser la période actuelle, qu'il vit manifestement particulièrement difficilement, afin qu'il puisse retrouver sérénité, confiance et plaisir de jouer et faire preuve à l'avenir d'un comportement irréprochable, digne de son talent.

Contact presse

Nicolas BEAUDELIN

Tél. : 01 47 43 48 15 – nbeaudelin@fft.fr

La Fédération Française de Tennis